



# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

## JEUDI 16 JANVIER 2020 À 18 HEURES

à la salle 203-204 du centre des loisirs de la Ville de Belœil situé au 240 rue Hertel, Belœil, province de Québec.

## Étaient présents :

- M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
- Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil;
- M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville;
- M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
- M. Alexandre Dubé-Poirier, maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park.

#### Était absent :

M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park.

## Étaient également présents :

M. Donald Lebrun, substitut du Directeur de la Régie et Directeur adjoint; Mme Audrey Cliche, secrétaire du conseil d'administration.

#### ORDRE DU JOUR

#### Ouverture de l'assemblée

- 1. Ouverture de l'assemblée;
  - 2. Constatation du quorum;
  - 3. Adoption de l'ordre du jour;
  - 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2019;

#### Conseil d'administration

#### Ressources humaines

- 5. Prolongation de la politique relative aux conditions de travail des officiers-cadres;
- 6. Nomination d'un membre du conseil d'administration afin de négocier la prochaine politique relative aux conditions de travail des cadres;
- 7. Nomination de nouveaux officiers;
- 8. Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes;

CA-2020-01-16-PV Page **1** sur **12** 





#### **Finances**

- 9. Déboursés par chèques pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 Approbation;
- 10. Dépenses incompressibles pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 Approbation;
- 11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets d'un montant de 1 000 000 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2020;
- 12. Publication d'un rapport pour l'octroi de contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur;

# Affaires juridiques

- 13. Désignation de monsieur Donald Lebrun à titre de substitut du Directeur de la Régie autorisations;
- 14. Nomination d'un substitut remplaçant du Directeur de la Régie;
- 15. Nomination d'une personne désignée à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels;

#### Points d'information

- 16. Points d'information:
  - A. Liste des interventions du mois de décembre 2019;
  - B. Entente intermunicipale sur la gestion des feux de circulation;

## Varia

17. Varia;

#### Clôture de l'assemblée

- 18. Période de questions du public;
- 19. Clôture de l'assemblé.





# PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18h00.

### 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale. Monsieur Alexandre Dubé-Poirier est présent en remplacement de monsieur Denis Parent.

#### CA-2020-01-001

## 3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac; APPUYÉ par monsieur Yves Lessard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 17.A. Résolution d'adjudication pour l'émission de billets.

#### CA-2020-01-002

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2019;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 12 décembre 2019;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau; APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2019.

## CA-2020-01-003

5. Prolongation de la politique relative aux conditions de travail des officierscadres

ATTENDU QUE la politique relative aux conditions de travail des officiers-cadres est expirée depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'une nouvelle politique n'a pas fait l'objet de nouvelles négociations étant donné le départ du Directeur de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau; APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

CA-2020-01-16-PV Page **3** sur **12** 





ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prolonger la politique relative aux conditions de travail des officiers-cadres, expirée depuis le 31 décembre 2019, jusqu'à l'adoption par le conseil d'administration d'une nouvelle politique.

#### CA-2020-01-004

6. Nomination d'un membre du conseil d'administration afin de négocier la prochaine politique relative aux conditions de travail des cadres

ATTENDU QUE la politique relative aux conditions de travail des officiers-cadres est expirée depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de négocier une nouvelle politique;

ATTENDU QU'un membre du conseil d'administration souhaite participer aux négociations par souci de transparence et d'équité;

ATTENDU QU'à la suite des négociations, la politique devra faire l'objet d'une adoption par le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie; APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Normand Teasdale afin de participer à la négociation des conditions de travail des cadres.

#### CA-2020-01-005

## 7. Nomination de nouveaux officiers

ATTENDU QUE le jugement rendu par le Tribunal administratif du travail (TAT) rendait son jugement le 31 mai 2019;

ATTENDU QUE le jugement déclare ce qui suit : «maintient au sein du service trente-quatre (34) officiers dont : onze (11) capitaines, vingt-trois (23) lieutenants et un minimum de douze (12) pompiers éligibles au poste de lieutenant, et ce, dans la mesure du possible»;

ATTENDU QU'en date du 9 janvier 2019, la Régie compte, parmi sa structure d'officiers syndiqués, trois (3) capitaines, dix-sept (17) lieutenants et douze (12) pompiers éligibles au poste de lieutenant;

ATTENDU QUE les lieutenants ont été sollicités par ancienneté et que huit (8) parmi eux ont accepté la promotion à titre de capitaine, établissant ainsi le nombre de postes de lieutenant à combler à treize (13);

ATTENDU QUE les douze (12) pompiers éligibles au poste de lieutenant ont tous été sollicités pour les postes de lieutenant et que parmi ceux-ci, sept (7) ont accepté la promotion;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard; APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de :

CA-2020-01-16-PV Page **4** sur **12** 





- 1) Procéder à la nomination des employés suivants au grade de capitaine :
  - (1) Richard Lanthier;
  - (2) Éric Lehoux;
  - (3) Serge Landerman:
  - (4) Stéphane Riel;
  - (5) Ghislain Hélie;
  - (6) Sylvain Roger;
  - (7) Patrick Mercier;
  - (8) Daniel Casavant;
- 2) Procéder à la nomination des employés suivants au grade de lieutenant :
  - (1) Sébastien Jutras;
  - (2) Martin-Pierre Johnson;
  - (3) Yannick Chapdelaine;
  - (4) Patrick Tremblay (employé 1088);
  - (5) Sonny Guénette;
  - (6) Jonathan Lepage;
  - (7) Steve Richard.

## CA-2020-01-006

## 8. Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes

ATTENDU QUE madame Claire Deschênes est à l'emploi de la Régie, depuis le 25 avril 2019, à titre de secrétaire temporaire, résolution CA-2019-05-055;

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Claire Deschênes a fait l'objet d'une prolongation autorisée par le conseil d'administration le 10 octobre 2019, CA-2019-10-113;

ATTENDU QUE le poste de responsable de la paie et trésorier adjoint demeure vacant à ce jour et que les besoins administratifs actuels nécessitent le support de madame Claire Deschênes:

ATTENDU QUE madame Claire Deschênes bénéficiera d'une augmentation de salaire et d'une réduction de ces heures de travail, à raison d'une moyenne de 24,5 heures par semaine;

ATTENDU QUE l'augmentation de salaire et la réduction des heures travaillées n'ont aucune incidence sur le budget actuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie; APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prolonger le contrat de travail temporaire de madame Claire Deschênes à titre de secrétaire, jusqu'au 5 juin 2020, et cela, aux conditions mentionnées ci-haut.





#### CA-2020-01-007

9. Déboursés par chèques pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèques pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac; APPUYÉ par monsieur Yves Lessard;

#### ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : N/A)	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèque no : N/A)	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèque no : 496 à 533)	168 844,71 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	168 844,71 \$

2) D'autoriser le trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

#### CA-2020-01-008

10. Dépenses incompressibles pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil délègue au trésorier de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie

CA-2020-01-16-PV Page **6** sur **12** 





intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau; APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	,
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	284 710,03 \$
Transferts électroniques Paie et autres	339 591,63 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	624 301,66 \$

#### CA-2020-01-009

11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 000 000 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2020

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 000 000 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2020, réparti comme suit :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT
2018-011	1 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-011, la Régie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie; APPUYÉ par monsieur Alexandre Dubé-Poirier;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

CA-2020-01-16-PV Page **7** sur **12** 





- 1) que le règlement d'emprunt 2018-011 soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
  - a. les billets seront datés du 23 janvier 2020;
  - b. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
  - c. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétairetrésorier(ère)) ou trésorier(ère);
  - d. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

ANNÉE	MONTANT	
2021	27 200 \$	
2022	28 100 \$	
2023	29 000 \$	
2024	29 800 \$	
2025	30 700 \$	(à payer en 2025)
2025	855 200 \$	(à renouveler)

2) que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### CA-2020-01-010

12. Publication du rapport de l'octroi des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur

ATTENDU QU'en vertu de l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 961.4 du *Code municipal du Québec*, la Régie doit publier, sur son site Internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

ATTENDU QUE ce rapport a été déposé pour que les membres du conseil d'administration en prennent part;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard; APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la publication, sur le site internet de la Régie, du rapport tel que présenté.





#### CA-2020-01-011

# 13. Désignation de monsieur Donald Lebrun à titre de substitut du Directeur de la Régie – autorisations spéciales

ATTENDU le départ du Directeur de la Régie, monsieur Gilles La Madeleine;

ATTENDU QUE la résolution CA-2018-10-42 adoptée lors du conseil d'administration du 24 octobre 2018 prévoyait déjà la désignation de monsieur Donald Lebrun en tant que substitut du Directeur;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la Régie, il y a lieu de préciser davantage les pouvoirs du substitut du Directeur de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard; APPUYÉ par madame Diane Lavoie;

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) De désigner monsieur Donald Lebrun à titre de substitut du Directeur de la Régie;
- 2) d'autoriser monsieur Donald Lebrun à signer tout document officiel, y compris les documents financiers;
- 3) d'autoriser que le nom de monsieur Donald Lebrun figure dans les dossiers bancaires, y compris sur la carte de crédit;
- 4) d'autoriser monsieur Donald Lebrun à exercer tous les pouvoirs du Directeur de la Régie, y compris le pouvoir d'autoriser des dépenses tel que le prévoit le Règlement 004 de délégation de pouvoirs.

# CA-2020-01-012

# 14. Désignation de monsieur Sylvain Labrecque à titre de substitut remplaçant du Directeur de la Régie

ATTENDU QUE la résolution CA-2018-10-42 adoptée lors du conseil d'administration du 24 octobre 2018 désignait un substitut remplaçant pour le Directeur de la Régie;

ATTENDU QUE la précédente résolution désignait monsieur Jean-Pierre Langlois à titre de substitut remplaçant du Directeur de la Régie, mais que celuici n'occuple plus un poste à temps plein au sein de l'état-major;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Labrecque occupe actuellement le poste de Directeur adjoint aux affaires internes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac; APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau;

# ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1) de nommer monsieur Sylvain Labrecque à titre de substitut remplaçant en cas d'empêchement d'agir du Directeur de la Régie et du substitut du Directeur de la Régie;

CA-2020-01-16-PV Page **9** sur **12** 





2) de retirer la désignation de monsieur Jean-Pierre Langlois à titre de substitut remplaçant du Directeur.

#### CA-2020-01-013

15. Nomination d'une personne désignée à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1) la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions de responsable de l'accès aux documents et/ou de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE monsieur Normand Teasdale est présentement la personne ayant la plus haute autorité au sein de la Régie;

ATTENDU QUE le nom de monsieur Yves Lessard figure actuellement au répertoire des personnes responsables de l'accès à l'information;

ATTENDU QUE l'efficacité du système d'accès à l'information milite en faveur de la nomination d'une personne ayant un accès plus direct avec les demandeurs de documents et de renseignements;

ATTENDU QUE la loi prévoit la possibilité de la nomination d'une autre personne en tant que responsable de l'accès aux documents et/ou de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE madame Audrey Cliche possède les connaissances générales pour l'application de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard; APPUYÉ par monsieur Martin Dulac;

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT de :

- 1) nommer madame Audrey Cliche à titre de responsable de l'accès aux documents ET de la protection des renseignements personnels;
- 2) autoriser monsieur Normand Teasdale à signer le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités et à le transmettre à la Commission d'accès à l'information;
- 3) retirer le nom de monsieur Yves Lessard en tant que responsable de l'accès aux documents ET de la protection des renseignements personnels.

#### 16. Points d'information

#### A. Liste des interventions du mois de décembre 2019

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents.

CA-2020-01-16-PV Page **10** sur **12** 





# B. Entente intermunicipale sur la gestion des feux de circulation

Les membres discutent de la possibilité de signer une entente intermunicipale relative à la gestion des feux de circulation sur le territoire desservi par la Régie.

La Régie rédigera un rapport des intersections prioritaires pour l'implantation d'un système de gestion des feux de circulation.

## 17. Varia

#### CA-2020-01-014

## A. Résolution d'adjudication pour l'émission de billets

## Soumissions pour l'émission de billets :

Date d'ouverture :	16 janvier 2020
Heure d'ouverture :	10 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	1 000 000 \$
Nombre de soumissions :	3
Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Date d'émission :	23 janvier 2020

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 janvier 2020, au montant de 1 000 000 \$:

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

# 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 200 \$	2,05000 %	2021
28 100 \$	2,10000 %	2022
29 000 \$	2,20000 %	2023
29 800 \$	2,25000 %	2024
885 900 \$	2,30000 %	2025

Prix: 98,56700 Coût réel: 2,61829 %

## 2 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

27 200 \$	2,71000 %	2021
28 100 \$	2,71000 %	2022
29 000 \$	2,71000 %	2023
29 800 \$	2,71000 %	2024
885 900 \$	2,71000 %	2025

Prix: 100,00000 Coût réel: 2,71000 %

CA-2020-01-16-PV Page **11** sur **12** 





#### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

27 200 \$	2,74000 %	2021
28 100 \$	2,74000 %	2022
29 000 \$	2,74000 %	2023
29 800 \$	2,74000 %	2024
885 900 \$	2,74000 %	2025

Prix: 100,00000

Coût réel : 2,74000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Lessard; APPUYÉ par monsieur madame Diane Lavoie;

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT de :

- 1) QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2) QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 janvier 2020 au montant de 1 000 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-011. Ces billets sont émis au prix de 98,56700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cing (5) ans;
- 3) QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### 18. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

#### CA-2020-01-015

## 19. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau; APPUYÉ par monsieur Alexandre Dubé-Poirier;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18h30.

Normand Teasdale

Président du conseil d'administration

Audrey Cliche

Secrétaire du conseil d'administration